DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360)
SEANCE DU Vendredi 15 avril 2022

N° DE LA DELIBERATION : 2022028

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous présidence de Mr Cyril OZIL, Maire.

Présents : Mme Bonot Anne-Marie, Mr Bourguet Sébastien, Mme Buchon Christine, Mr Croxo Charles, Mme Croxo Stéphanie, Mr Lafont Eric, Mr Laine Jean-Michel, Mr Ozil Cyril, Mme Recht Caroline, Mr Sauvayre Jean-Luc
Absents : Mr Ozil Sylvain (procuration à Mme Croxo Stéphanie)
A été nommé secrétaire : Anne-Marie Bonot

Envoyé en préfecture le 20/04/2022
Reçu en préfecture le 20/04/2022
Affiché le 20/04/2022
ID : 030-213001092-20220415-DE2022028-CC

NOMBRES DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à cette délibération : 11
Date de la convocation : 30 mars 2022
Date d'affichage : 30 mars 2022

Objet de la délibération : CAPTURE ET PRISE EN CHARGE DES CARNIVORES, LE RAMASSAGE DES CADAVRES D'ANIMAUX SUR LA VP ET LA GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE

Le Conseil Municipal,

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la commune qu'il est nécessaire de signer une convention avec un prestataire pour la capture et la prise en charge des carnivores, le ramassage des cadavres d'animaux sur la VP et la gestion de la fourrière animale.

Après lecture du marché de prestations de services proposé par la SACPA le Conseil Municipal de la commune décide avec voix POUR, voix CONTRE et ABSTENTION de valider celui-ci et autorise le Maire à signer le document d'adhésion ou tout acte afférent en cours et à venir.
Le forfait annuel s'élèvera à 480.35 euros HT. Ce montant sera proratisé pour la première période et pourra être révisé chaque année selon les conditions énumérées dans le marché.

Fait à Euzet les jour, mois et an susdits.

Le Conseil Municipal,

MAIRIE de EUZET-LES-BAINS

Le Maire, Cyril OZIL		Mr Sébastien BOURGUET Conseiller Municipal	
La Première Adjointe, Stéphanie CROXO		Mme Caroline RECHT Conseillère Municipale	
Le Deuxième Adjoint, Mr Jean-Luc SAUVAYRE		Mr Eric LAFONT Conseiller Municipal	
Mr Jean-Michel LAINE Conseiller Municipal		Mr Sylvain OZIL Conseiller Municipal	
Mme Anne-Marie BONOT Conseillère Municipale		Mr Charles CROXO Conseiller Municipal	
Mme Christine BUCHON Conseillère Municipale			

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr